

Image not found or type unknown



Droit d'hebergement d'un petit fils

Par **Claude**, le **15/02/2011** à **11:30**

Bonjour,

Mon fils ,sur les conseils de sa compagne a décidé de couper toute relation et ne veut pas que l'on soient mon épouse et moi même en contact avec notre petit fils.Seule la famille de sa compagne en a le droit.Garde journalière et week end chez eux et nous RIEN.mes deux enfants trop heureux d'être "tonton et tata " en sont aussi malheureux mais peuvent s'ils le veulent aller chez lui avec leur mère et uniquement en sa presence voir le petit.Sans avoir rien fait je suis moi interdit de séjour chez lui.Sa compagne ne peut pas me voir et cela sans raison valable.Nous l'avons toujours bien reçu à la maison mais depuis son accouchement c'est la guerre le chantage.Quels sont nos droits???